

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TRENTE MAI, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/05/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - Mathilde POLACCI - Martine BAURIN - Christiane DENORME.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Florence LIENARD qui a donné procuration à D. Lenne

François LO PRESTI qui a donné procuration à JM Bernard

Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à F. Szymczak –

Guy JATIVA qui a donnée procuration à P. Place-

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à C. Durieux

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : Information sur la fixation de l'âge limite de distribution du colis et/ou repas aux aînés

M le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS a validé, après vote, l'âge de 70 ans pour se voir remettre un colis ou repas de fin d'année, offert par le CCAS de SEBOURG.

Les bénéficiaires inscrits actuellement restent bénéficiaires mais pour les prochains bénéficiaires, il leur faudra attendre d'atteindre 70 ans pour bénéficier du colis ou du repas.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 06.06.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 03.06.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240530-240603_D1828VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER